



## La lettre d'information pour le deuxième trimestre Niveau troisième

### Le bulletin trimestriel

La lecture attentive des bulletins du premier trimestre (élève et classe), en ligne sur Pronote à compter du lundi 12 décembre, en particulier les appréciations des professeurs, la comparaison entre la note moyenne de chaque matière obtenue par l'élève avec celle de la classe ainsi que la réponse du conseil de classe au souhait d'études futures, doit vous permettre d'engager un dialogue avec votre enfant et, en cas de besoin, avec le professeur principal.

### Bilan du premier trimestre

- ✓ Certains élèves présentent un bilan scolaire fragile à l'issue du premier trimestre. Chacun doit d'abord croire en ses possibilités. Il convient ensuite de se mettre réellement au travail.
- ✓ Les résultats scolaires d'autres élèves sont en-deçà de leurs possibilités. Il convient de mettre toutes les chances de son côté, notamment pour les élèves qui envisagent une filière professionnelle et qui seront, en fonction du nombre de places ouvertes à la formation souhaitée, en concurrence avec tous les jeunes des collèges du secteur qui feront le même choix.

### Des aides gratuites pour progresser (fiches de cours, exercices et corrigés) :

[www.assistancescolaire.com](http://www.assistancescolaire.com)

<https://mathenpoche.sesamath.net>

### Le calendrier du deuxième trimestre

- Les professeurs des baccalauréats professionnels Accompagnement, Soins et Services à la personnes (ASSP) et Système Numérique (SN) du lycée de Gardanne, viennent à Font d'Aurumy **le jeudi 17 décembre à 11h** pour présenter ces deux formations sélectives et qui offrent des débouchés. Les élèves intéressés doivent demander à l'entreprise où ils sont en stage de bien vouloir les libérer à cette occasion.
- Le proviseur du lycée Fourcade présentera ses formations au restaurant scolaire du collège **le jeudi 15 décembre à 17h (2GT + PRO)**
- Brevet blanc prévu semaine 4, **jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2023**
- Présentation des métiers scientifiques et de l'ingénieur aux élèves de 3<sup>ème</sup> le **mercredi 29 mars 2023**.
- Les conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre auront lieu à compter du **lundi 20 mars 2023**

### L'orientation

Pour la première fois dans sa scolarité votre enfant arrêtera au 3<sup>ème</sup> trimestre un choix de formation qui engagera son avenir. Cette décision doit être prise de façon réfléchie et éclairée.

- Comment découvrir des informations sur une formation professionnelle de mon lieu d'habitation ? Voici un exemple : Aller sur [www.onisep.fr/aix](http://www.onisep.fr/aix) puis onglet « lycée CFA » puis sous cet onglet « lycée professionnel et au CFA » puis descendre et cliquer sur « Baccalauréat professionnel » puis « les familles des métiers » choisir une formation.
- Le conseil de classe du premier trimestre a émis un avis sur la fiche navette d'orientation (repris sur le bas du bulletin) au regard des vœux exprimés par l'élève et sa famille. Il est indispensable de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou la psychologue Education nationale lorsque le conseil de classe a émis un avis réservé au souhait de poursuite d'études formulé sur cette fiche. Les rendez-vous se prennent auprès du service Vie Scolaire. Vous pouvez également vous renseigner au centre d'information et d'orientation, 16 rue Jules Ferry à Gardanne ☎ : 04 42 12 61 86.
- L'espace parents du site de l'ONISEP [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) propose des conférences comme « Comment aider mon enfant dans ses choix d'orientation » ou « Construire son projet d'études et professionnel après la classe de 3<sup>ème</sup> : quelles démarches ? quels outils ? quelles ressources ? »
- Vous pouvez également vous rendre sur une carte interactive des formations de la voie professionnelle après la classe de troisième pour vous informer des lieux de formation en région PAC A à l'adresse : [http://eple.agr.ac-aix-marseille.fr/pia/upload/docs/text/html/2022-03/2de\\_bac\\_pro1.html](http://eple.agr.ac-aix-marseille.fr/pia/upload/docs/text/html/2022-03/2de_bac_pro1.html)

ou la recherche d'un CAP à l'adresse : <http://eple.agr.ac-aix-marseille.fr/pia/upload/docs/text/html/2022-03/1cap22.html>

- Le Conseil départemental met à disposition des portraits de métiers en vidéo et des fiches métiers à l'adresse <http://departement13.explorateurde.metiers.tv/connexion>  
Identifiant de connexion : 0133243E Mot de passe : 18col13710
- Les élèves qui, dès aujourd'hui, envisagent exclusivement une formation d'apprenti, sont autorisés à effectuer des stages dans une entreprise ou chez un artisan. Il s'agit pour eux de se faire apprécier d'un maître d'apprentissage et ainsi faciliter la signature d'un contrat. La convention de stage adaptée à cette situation est à retirer auprès du professeur principal ou auprès de la direction du collège.

### **Mini stages en lycées professionnels**

Les élèves qui envisagent une formation en lycée professionnel peuvent découvrir cette formation en suivant un stage de quelques jours. L'inscription se fait auprès du professeur principal ou de Madame Darnaud, C.P.E.

### **Journées portes ouvertes des lycées**

Il convient de consulter les sites des lycées

Dates connues à ce jour :

Lycée professionnel Gambetta : samedi 28 janvier 2023 de 9h à 13h

Lycée Vauvenargues : samedi 04 mars 2023 de 8h30 à 12h30

Lycée agricole de Valabre : samedi 18 mars 2023 de 9h à 14h

Compagnons du Devoir : samedi 14 et dimanche 15 janvier 2023 + samedi 11 mars

Maison Familiale et Rurale de Rousset : contacter le 04 42 66 35 49 pour obtenir un RDV

Maison Familiale et Rurale de Puyloubier : contacter le 04 42 66 32 09 pour obtenir un RDV

### **Le Diplôme National du Brevet (DNB)**

L'examen du Diplôme National du Brevet aura lieu **le lundi 26 juin et le mardi 27 juin 2023**.

Le diplôme qui compte 800 points est constitué du socle commun de connaissances de compétences et de culture (400 points) et de cinq épreuves de fin d'année (Français (100 points) ; Mathématiques (100 points) ; Histoire et géographie et enseignement moral et civique (50 points) ; Physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie (50 points) ; une épreuve orale de soutenance d'un projet qui aura lieu le **mercredi 21 juin 2023** (100 points). Un oral blanc est programmé le mercredi 17 mai 2023.

Les candidats qui ont suivi un enseignement facultatif peuvent obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

Le DNB est délivré aux candidats qui obtiennent au moins 400 points.

Les élèves boursiers nationaux qui obtiennent la mention bien ou très bien (à partir de 560 points) perçoivent une bourse au mérite.

### **Compétences PIX**

Tout citoyen français peut s'inscrire à la certification PIX. **Le niveau de maîtrise des compétences PIX devient un élément important d'un curriculum vitae et est très regardé par un employeur.**

Les collèges français ont l'obligation de présenter les élèves de 3<sup>ème</sup> à la certification des compétences PIX. Certains élèves de 3<sup>ème</sup> n'ont pas achevé le parcours PIX et ne pourront donc s'inscrire à la certification qui se déroulera en avril.

### **Rencontre parents/professeurs**

Une rencontre parents/professeur principal aura lieu le **mardi 04 avril 2023** pour les classes de troisième. À tout moment un parent peut demander un rendez-vous à l'aide du carnet de correspondance.

### **La bourse nationale après la classe de 3<sup>ème</sup>**

Cette bourse concerne tous les élèves, ceux qui poursuivront leur scolarité en lycée général ou technologique, ceux qui la poursuivront en lycée professionnel ainsi que ceux qui la poursuivront en apprentissage.

Les critères d'attribution de la bourse de lycée sont différents de ceux du collège. Ainsi, certaines familles qui ne remplissent pas les conditions pour percevoir une bourse de collège peuvent éventuellement bénéficier d'une bourse de lycée. Aussi nous vous encourageons à établir un dossier de demande de bourse quel que soit le projet de votre enfant. La campagne de bourse des lycées sera vraisemblablement ouverte fin février.

### **La sécurité routière**

L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de second niveau (A.S.S.R. de 3<sup>ème</sup>) est une épreuve que passent tous les élèves de 3<sup>ème</sup> au mois de mars. Elle est délivrée aux élèves qui obtiennent au moins une note de 10/20. Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les élèves qui ont échoué au premier examen. L'A.S.S.R. de second niveau est le premier module du permis de conduire. **Elle est exigée lors de l'inscription à l'épreuve théorique du permis B.**

### **Le Service National Universel (SNU)**

Possibilité pour tout jeune âgé de 15 ans révolus à la date du séjour de participer à ce dispositif gratuit (transport, hébergement, tenue, activités ; le séjour dure 3 jours,) et qui peut être un plus sur le curriculum vitae.

1<sup>er</sup> séjour du 16 au 28 avril 2023 ; 2<sup>ème</sup> séjour du 11 au 23 juin 2023 ; 3<sup>ème</sup> séjour du 04 au 16 juillet 2023  
Information et inscription à l'adresse [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

**Tous les personnels du collège vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année**

